



## Résumé

La concurrence joue un rôle de plus en plus grand dans le développement de l'industrie des télécommunications. Les développements technologiques montrent que les services d'accès à large bande, des services de télécommunications mobiles ou fixes (c.-à-d. par câble) et les technologies IP évoluent et deviennent sources de concurrence pour les fournisseurs actuels de services de télécommunication. Les consommateurs sont favorisés, en termes de prix concurrentiels et de meilleure qualité, lorsque les exploitants titulaires sont assujettis aux forces du marché. Même lorsqu'une réglementation propre au secteur est en vigueur, les instances antitrust ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en application des règles sur la concurrence lorsqu'il y a violation, et pour donner des conseils précieux en ce qui concerne les meilleurs moyens de mettre en oeuvre et de maintenir une concurrence des plus efficaces, et la promotion de ces moyens.

Le présent rapport traite de diverses questions qui sont pertinentes aux organismes responsables de la concurrence en ce qui concerne leur rôle pour la mise en application de la loi et la défense des intérêts dans le secteur des télécommunications; la promotion de la concurrence grâce à l'élimination des frais de changement de fournisseur et des barrières artificielles à l'entrée; les frais de résiliation; l'adaptation aux nouvelles technologies; la séparation verticale; l'accès et l'interconnexion; les obligations relatives au service non commercial et la définition du marché. Parmi les points importants soulevés dans le rapport, on compte notamment ceux qui figurent ci-dessous :

- La concurrence peut être améliorée grâce à la baisse du coût pour le consommateur du changement de fournisseur entre produits concurrents.
- Bien que l'organisme de réglementation propre au secteur assume le plus souvent la charge de la réglementation des prix de l'interconnexion et de la résiliation, dans certains ressorts, des recours efficaces ont également été imposés en vertu de la loi sur la concurrence.
- La concurrence dans le domaine des réseaux mobiles serait améliorée par l'élimination des restrictions inutiles au nombre de fournisseurs qui les exploitent et à la manière dont ces fournisseurs utilisent le spectre.
- Afin de bénéficier pleinement des gains de la concurrence offerts par l'innovation technologique, un cadre réglementaire et de la concurrence approprié doit être en place. Ce cadre doit être souple et permettre de cerner les cas où la concurrence peut être plus vulnérable, afin d'y remédier.
- La séparation verticale peut souvent réduire la volonté du titulaire de se livrer à des pratiques anti concurrentielles. Bien que les avantages de la séparation dépendent tant des occasions offertes aux concurrents que des avantages que les consommateurs recevraient, les coûts liés à la séparation obligatoire peuvent être importants.
- La concurrence est améliorée lorsqu'un régime d'accès efficace est en place.
- Les marchés concurrentiels dans le secteur des télécommunications sont compatibles avec les obligations relatives au service non commercial. Les instances antitrust peuvent aider à voir la manière la moins restrictive d'introduire ces obligations.
- Certains marchés des télécommunications sont difficiles à définir. La définition du marché devrait être fondée sur les principes admis du droit de la concurrence.

Un certain nombre d'organismes membres du RIC ont eu l'occasion d'appliquer leur loi sur la concurrence au comportement anticoncurrentiel dans le secteur des télécommunications, y compris, la collusion; les fusions; le rétrécissement de la marge; l'exclusivité; le refus de fournir; la discrimination par les prix; l'établissement des prix d'éviction; la vente liée ou le service compris lié; les limites du spectre et l'exploitation efficace d'un régime de réglementation. Des exemples de ces cas sont fournis à l'annexe I du rapport.

---

Il existe un certain nombre d'options en ce qui concerne le partage de la responsabilité entre l'instance antitrust et l'organisme de réglementation propre au secteur. L'annexe II du rapport traite des avantages et des inconvénients des diverses approches. Lorsqu'il existe un chevauchement de compétences entre l'organisme de réglementation propre au secteur et l'instance antitrust, des mécanismes de coordination sont utiles pour atténuer les frictions en matière de compétence et créer un règlement cohérent. Néanmoins, il n'existe pas de moyen unique pour appliquer les mécanismes de coordination de façon à éliminer le risque de friction. Lorsque les mécanismes de coordination ne peuvent résoudre les problèmes de chevauchement de compétence, une intervention judiciaire est parfois nécessaire.

Bon nombre de pays ont connu des différences importantes dans la façon dont a été introduite la concurrence dans le secteur des télécommunications, entre autres la viabilité des technologies disponibles; la structure globale du marché et le cadre institutionnel et juridique. L'information sur l'état de la concurrence dans le secteur des services de télécommunication, en particulier dans certains pays représentatifs (c.-à-d. la Jamaïque, l'Afrique du Sud, Taïwan et la Turquie), se trouve à l'annexe III du rapport.

Compte tenu du Rapport du Groupe de travail sur les services de télécommunication, une série de pratiques optimales ont été élaborées en vue de son adoption à la conférence annuelle du RIC de 2006 au Cap, en Afrique du Sud.

